

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs J-P LARDY, E. FARGIER (+proc de D. FORBIN) A. BASTIDE, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, P. GAILLARD, G. JALADE, A. LOYET, P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC COURT, L. BUFFET (+ proc de M. TOURVIEILHE), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, A LACOSTE (+proc de M. DUBOIS). G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE et J-C FLORY, M. CEYSSON (+ proc de R. LACROTTE).

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+ procuration de F. NOGIER), C. FAURE, MN. DURAND (+ proc de C. GARCIA), P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 8

Votants : 47

Absents : 8

Date de convocation : 23/11/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, DURIEU, F. JOUFFRE, D. BERAL, J. SEBASTIEN, S. REYNIER et P. MANENT et Madame F. DUMAS

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

Objet : Subvention complémentaire à l'association du personnel intercommunal AMIBA

La SA Natixis a versé à la communauté de communes une ristourne de 575.79 € et la SAS Edenred (ex Vinobre) de 121 €, soit un total 696.79 €, correspondant aux chèques déjeuner perdus, périmés, ou non présentés au remboursement dans les délais légaux, millésime 2017.

En application de l'article R3262-14 du code du travail, il nous appartient de reverser cette somme soit au profit de notre comité d'entreprise, soit de l'affecter au budget des activités sociales et culturelles de notre collectivité.

Il vous est donc proposé de verser cette somme à l'association du personnel intercommunal, sur exercice 2018 via une subvention complémentaire d'égal montant, soit 696.79€ au c/6574-020, les crédits ouverts au budget 2018 chapitre 65 étant suffisants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de verser à l'association du personnel intercommunal, sur exercice 2018 via une subvention complémentaire la somme de 696.79€ au c/6574-020.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 30 novembre 2018

Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181129-DEL29112018-09-
DE
Date de télétransmission : 04/12/2018
Date de réception préfecture : 04/12/2018